

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDREDÉLIBÉRATION
séance du 04 décembre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 04 décembre 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 14 - Pouvoirs : 02
Date de Convocation : 28/11/2023

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie M. OCTEAU Stéphane et Mme TOBI Karine.

Absents excusés : M. RENOULEAUD Bruno et M. VIOLLET Geoffroy qui ont donné pouvoir respectivement à M. SERVENT François et M. OCTEAU Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme TOBI Karine.

Délibération n° D23_08_09

Objet ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARIE-LOUISE NEAUD
Signature d'une convention de mise à disposition de locaux scolaires avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale du bassin de Marennes pour l'accueil des enfants du centre de loisirs "Les Petits Gamins" durant les vacances d'été 2024

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes est doté depuis le 1^{er} janvier 2018 de la compétence "action sociale d'intérêt communautaire", incluant la politique éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse. Dans un objectif d'équilibre intercommunal, le CIAS souhaite reconduire l'ouverture de la structure annexe de l'accueil de loisirs extrascolaire "Les petits gamins", sur la commune de Nieulle-sur-Seudre, durant les vacances d'été 2024, pour la période du 08 juillet au 27 août inclus.

Dans cette perspective, il convient de mettre à la disposition du CIAS une partie des locaux et du matériel de l'école primaire de Nieulle sur Seudre permettant d'accueillir les jeunes enfants encadrés par les animateurs. Seraient concernés

- 3 salles : 1 salle de restauration, 1 salle de garderie et 1 salle de classe
- l'ensemble des sanitaires et la cuisine
- Partie maternelle, la salle de motricité et le dortoir

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes, représenté par M. Patrice BROUHARD, Président,
Vu les modalités de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs "Les Petits Gamins",

Considérant que le planning d'utilisation des locaux de l'école le permet,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'accepter** la mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux et du matériel de l'école primaire "Marie-Louise Neaud" de Nieulle sur Seudre pour permettre l'accueil des enfants du centre de loisirs "Les Petits Gamins" durant les vacances d'été 2024, pour la période du 08 juillet au 27 août inclus ;
- **de confier**, au cours de cette utilisation, la surveillance et l'encadrement des enfants par les animateurs agréés du centre de loisirs "Les Petits Gamins",
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision, en particulier la convention de mise à disposition des locaux devant intervenir entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes (CIAS) et la commune, et définissant les modalités d'usage des locaux ;
- **de prendre acte** de l'occupation des locaux scolaires pour planifier la réalisation des petits travaux d'entretien au cours des vacances d'été.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 10/04/2024.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le 10/04/2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour exécuter copie,

Karine TOBI

Secrétaire de séance

